

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 4 juillet 2008.

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 11 Juillet 2008.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Claude GALLER, Marcel NORTH.

Les conseillers : Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Nathalie GEIGER.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN et Philippe KLEIN.

Objet : Travaux d'assainissement pluvial et de voirie.

Le maire rappelle au conseil que par délibération du 6 juillet 2006, il avait confié divers travaux d'assainissement pluvial et de voirie à S.E. WICKER de Schaffhouse sur Zorn. Malgré plusieurs rappels, l'entreprise n'a donné aucune suite à son engagement. Le maire a donc décidé, par lettre du 6 juin 2008, de résilier son accord pour non-exécution des travaux convenus (devis du 15 décembre 2006 et du 8 février 2007).

L'urgence des travaux restant d'actualité, notamment pour la rue du Kochersberg où plusieurs garages et caves pourraient être menacés en cas de fortes pluies orageuses, le maire a donc contacté d'autres entrepreneurs à cet effet. Il communique ensuite aux conseillers les nouvelles offres parvenues.

Le conseil municipal, entendu le maire, après en avoir débattu et à l'unanimité des présents,

Constatant la défaillance de l'entreprise Wicker,

Considérant que les travaux, notamment l'assainissement pluvial, restent de première nécessité,

Vu les nouvelles propositions arrivées en mairie et après examen,

Décide :

1. de confier les travaux aux Ets Schneider de Willgottheim, entreprise la mieux-disante et dont le planning permet une exécution rapide des travaux,

2. d'autoriser le maire à signer le devis correspondant d'un montant HT de 14.218,05 € ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision,
3. de solliciter l'aide financière de M. le Président du Conseil Général du Bas-Rhin.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 11 juillet 2008.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 15 Juillet 2008.

Le Maire
Alain North